

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 juin à 18 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 21 juin dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI (arrivée à 18 H 35), Françoise MORELLE, Emmanuel LEMOINE, Sylvie FAUVERGUE, Samir EL AABBAOUI, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Audrey ROBLIN a donné procuration à Alain DAUBERCY.
Daniel CARLIER a donné procuration à Sébastien PERRIOT.
Bérengère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Sylvain COLIN a donné procuration à Sandrine CHEVALIER.
Edith BAUWENS a donné procuration à Jérôme VALLIN.
Didier HOLT a donné procuration à Angéla BAUDUIN.
Karim MAMMOU a donné procuration à Rémi MIQUET.
Carole DEMAURY.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sandrine CHEVALIER, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2018.
- Prend connaissance des décisions prises du 5 mars 2018 au 19 juin 2018 en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.
- Valide la sollicitation du fonds de concours communautaire à hauteur de 50 % des dépenses éligibles, pour l'installation de nouveaux équipements sportifs, sur l'Espace Christian Laplanche.
- Valide la création d'un équipement dédié à la pratique du roller et de la patinette afin d'étendre l'offre de l'espace de loisirs « Christian Laplanche » et autorise la sollicitation du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, à hauteur de 30 % du coût du projet évalué à 39 677.96 €.
- Autorise la signature d'une convention avec la Ville de Sin-le-Noble, permettant ainsi à l'association Leforest Natation de poursuivre son activité, au prix de 32,50 € le créneau d'une heure, avec deux séances d'entraînement par semaine, soit un total prévisionnel de 2 340 €.

A l'unanimité :

- Valide la sollicitation d'une subvention au titre du FEDER, pour l'installation d'une chaufferie biomasse alimentée au miscanthus, choix qui apportera ainsi une réponse écologique et rentable pour le projet de réhabilitation de la piscine municipale.
- Valide l'avenant n°2 de la convention de mise à disposition de la parcelle AC 862/872, pour une durée 10 mois, afin de permettre à l'opérateur Bouygues Telecom de finaliser les démarches nécessaires à la relocalisation de l'antenne relais située actuellement au Calvaire, rue d'Amiens.
- Valide la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la commune de Leforest concernant des travaux d'assainissement, d'eau potable, de renforcement de la défense incendie, de N.T.I.C., de voirie, d'effacement de réseaux et d'éclairage public pour les rues de Touraine, Poitou, Provence, Mirabeau et l'impasse Touraine à Leforest.
- Décide de prolonger l'exonération dont bénéficient les commerces leforestois par rapport à la taxe sur les enseignes et valide l'évolution des tarifs relatifs à la publicité extérieure, applicable au 1^{er} janvier 2019.
- Valide la reconduction de la convention avec la F.E.C.I. pour deux élus souhaitant participer aux formations telles que définies aux dispositions législatives et réglementaires, pour un coût annuel de 612 €.
- Décide, dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et comme le permet l'article 17 du Projet de Loi de Finances Rectificative créant un zonage dénommé « bassin urbain à redynamiser », d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises remplissant les conditions définies dans le Code Général des Impôts, et ce en vue de créer de l'activité dans ce territoire.
- Valide la modification des tarifs du cimetière pour les concessions reprises par la Ville et revendues avec caveau.
- Autorise la mise à disposition gratuite aux Restos du Cœur, d'une parcelle de 50 m², attenante à la Maison de Quartier de l'Offlarde, par le biais d'une convention, à titre précaire et révocable, afin de créer un jardin de proximité avec les bénéficiaires.
- Valide le rachat par la Ville, à l'euro symbolique, de l'ensemble immobilier appartenant à ce jour au Conseil Départemental du Pas-de-Calais et situé avenue Mitterrand, afin de permettre de concentrer et de développer en un même lieu, l'ensemble des services dédiés plus spécifiquement à la jeunesse.
- Valide le renouvellement du contrat « Enfance Jeunesse » pour la période 2018/2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, permettant ainsi de définir l'offre de services et les conditions de mise en œuvre des actions envers les enfants et les jeunes jusqu'à leurs 17 ans révolus.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'A. E. Football de Leforest, pour une prise en charge partielle des frais liés à l'inauguration du terrain en gazon synthétique le 1^{er} juillet 2017.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « les Forces de la Forge » afin de l'aider à financer sa défense auprès des Prud'hommes.
- Valide le nouveau tableau des emplois.
- Valide une convention partenariale avec le Crédit Social des Fonctionnaires afin de permettre aux agents de la Ville de bénéficier de services personnalisés en matière de crédit, assurances ou autres.
- Valide une motion afin d'apporter son soutien à une action menée par le groupe apolitique « Retraités Rackettés » qui sollicite auprès du Gouvernement, une révision voire une annulation de la hausse de la C.S.G. sur les retraites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.

L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.